

## **Acronyms**

### **In English**

Avoiding Complicity in Mistreatment by Foreign Entities Act (The Act or ACMFEA) - The Act authorizes the Governor in Council to issue written directions to deputy heads regarding the disclosure and requests for information from foreign entities that would result in a substantial risk of mistreatment, and the use of information that was likely obtained through mistreatment by a foreign entity.

Foreign Information Risk Advisory Committee (FIRAC) - FIRAC reviews information exchanges (i.e., seeking to disclose, request, or use information) where there is a substantial risk of mistreatment. FIRAC examines the operational context of each request, the application of risk-mitigation strategies, the strength of assurances, and makes recommendations as to whether the risk has been sufficiently mitigated, to the responsible Assistant Commissioner or Executive Director.

Law Enforcement Assessment Group (LEAG) – LEAG analyzes foreign law enforcement entities against the criteria set out in ACMFEA and identifies issues or conditions that may lead to mistreatment. LEAG facilitates systematic and consistent review of foreign countries and their law enforcement entities, according to a number of criteria risk factors, in order to evaluate the risk for mistreatment and inform the level of risk posed within the context of information sharing with specific foreign entities.

Public Safety Canada (PS) – The department within the Government of Canada that ensures coordination across all federal departments and agencies responsible for national security and the safety of Canadians.

Order in Council Directions for Avoiding Complicity in Mistreatment by Foreign Entities (The Directions) – The ministerial directions for interpreting the Avoiding Complicity in Mistreatment by Foreign Entities Act.

Information Sharing Coordination Group (ISCG) - Public Safety Canada chairs the ISCG, an interdepartmental forum for supporting collaboration and information sharing between departments and agencies subject to the Directions.

Record of Decision (ROD) – The recommendation of the FIRAC, along with any dissenting opinions, are captured in the ROD, and are provided to the appropriate official, being the Assistant Commissioner or Executive Director for decision, and added to the investigative file.

Royal Canadian Mounted Police (RCMP) – The RCMP is Canada’s national police force with a broad mandate including Contract and Indigenous Policing, Federal Policing, and Specialized Policing Services.

## **En Français**

Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des étrangères (La Loi) - La Loi autorise le gouverneur en conseil à donner aux administrateurs généraux des instructions écrites concernant la divulgation de renseignements et la formulation de demandes auprès d'une entité étrangère pour obtenir des renseignements qui entraînerait un risque substantiel de mauvais traitements à l'égard d'une personne, et l'utilisation de renseignements susceptibles d'avoir été obtenus à la suite de mauvais traitements infligés à une personne par une entité étrangère.

Le Comité consultatif sur les risques - Information de l'étranger (CCRIE) - Le CCRIE établit une stratégie d'examen systématique des échanges de renseignements (divulgation, demande et utilisation) là où il existe un risque sérieux de mauvais traitements. Le CCRIE se penche sur le contexte opérationnel de chaque demande, l'application de stratégies d'atténuation des risques et la force des garanties, et formule des recommandations à savoir si le risque a été suffisamment atténué, au commissaire adjoint ou directeur exécutif responsable.

Le Groupe d'évaluation de l'application de la loi (GEAL) - Le GEAL est responsable d'évaluer les entités d'application de la loi étrangères en fonction des critères énoncés dans la Loi et de cerner des questions ou des situations qui pourraient entraîner de mauvais traitements. Le GEAL a été mis sur pied pour faciliter l'examen systématique et uniforme de pays étrangers et de leurs entités d'application de la loi, selon un certain nombre de facteurs, évaluer le risque de mauvais traitements et contribuer à établir le niveau de risque posé dans le contexte de l'échange de renseignements avec des entités étrangères particulières.

Sécurité Publique Canada (SP) – Est le ministère responsable pour assurer la coordination de tous les ministères et organismes fédéraux qui ont pour mission de veiller à la sécurité nationale et à la protection des Canadiens et des Canadiennes.

Les Instructions visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères (Les Instructions) – Les instructions ministérielles permettant l'interprétation de la loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des étrangères.

Groupe de coordination d'échange de renseignements (GCER) – Sécurité Publique Canada assure la présidence du Groupe de coordination d'échange de renseignements (GCER), une tribune interministérielle qui facilite la collaboration et l'échange de renseignements entre les ministères et les organismes assujettis aux Instructions.

Compte Rendu des décisions (CRD) – Les recommandations du CCRIE, incluant les opinions dissidentes du comité s'il y a lieu, sont consignées dans le compte rendu des décisions, et sont présentés au responsable désigné, à savoir le commissaire adjoint ou le directeur exécutif, et versés au dossier d'enquête.

Gendarmerie Royale du Canada (GRC) – La GRC est le corps policier national du Canada, et exerce un large éventail de fonctions dans tout le pays, allant de la protection de la sécurité nationale du Canada au service de police de compétence au sein de huit provinces et territoires et pour des centaines de municipalités et collectivités autochtones.